

BRANCHES VIE

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Ensemble constitué par quatre sous-groupes d'opérations d'assurance. Ce sont respectivement les sous-branches vie-décès, assurances liées à des fonds d'investissement, opérations tontinières et opérations de capitalisation. Elles sont mentionnées aux numéros 20 à 23 de l'article 238 du Code CIMA. Comparer Branches IARD.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**